

## CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO MEDIATHEQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE MAURITANIE

1. Un Espace jeux vidéo (une console PS3 et une console PS4) est proposé au rez-de-chaussée de la médiathèque.
2. Cet espace, dédié à l'utilisation sur place des jeux, est accessible gratuitement aux usagers inscrits âgés de plus de 6 ans.
3. Le service est accessible uniquement sur réservation.
4. Celle-ci peut être effectuée par téléphone ou sur place.
5. Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au service, il ne sera possible de réserver qu'un seul créneau d'une heure par personne et par jour et au maximum 3 créneaux par semaine.
6. Le service est ouvert le **lundi de 16h à 19h, le mercredi de 16h à 19h et le jeudi de 16h à 19h.**
7. En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau sera attribué à un autre utilisateur.
8. Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange de sa carte d'abonné en cours de validité. Il s'engage à faire bon usage du matériel.
9. En cas de jeu multi-joueurs, l'utilisateur ou son représentant légal est seul responsable du bon usage et de la restitution des accessoires.
10. Les usagers pourront être autorisés à sauvegarder leur progression sur la console. Néanmoins, la médiathèque ne peut être tenue responsable en cas d'effacement de ces données.

11. En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
12. L'Espace jeux vidéo est géré par un bibliothécaire qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.
13. L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque.
14. En cas de comportement excessif le bibliothécaire pourra interrompre une séance.
15. Une attitude répétée de ce type peut conduire à une exclusion temporaire de la médiathèque.
16. En signant la fiche d'inscription de la médiathèque de l'Institut français de Mauritanie, l'utilisateur confirme la prise de connaissance et le respect des points évoqués dans la charte d'utilisation des jeux vidéo. Si la personne est mineure, l'un des parents signe la fiche règlement intérieur de la médiathèque qui certifie ainsi la prise des connaissances de cette charte.
17. La présente charte est disponible en permanence dans la médiathèque de l'Institut français de Mauritanie et sur son site internet.

Nom : .....

Prénom : .....

N° de carte : .....

Date de fin d'abonnement : .....

J'ai compris les règles de la charte d'utilisation de l'Espace jeux vidéo, et je m'engage à les respecter.

Signature :